Le Pote Agé

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s ***FORCE OUVRIERE*** *de Vaucluse*

Dispensé de timbrage

Trimestriel n° 7
avril 2012

déposé le
5.04.2012

AVIGNON CTC
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Bulletin trimestriel d'information
Imprimé au siège de l'Association
1,50€ - Abonnement annuel **5€**
N° CPPAP :
ISSN : 2118-0822

Directeur de la publication:
Claude JENET

1er mai 2012

Rassemblement à l'UD-FO

à 10h30

Repas fraternel : 5€

Pensez à vous inscrire

Sommaire :

- Edito
- Nos activités concentrées sur la question de la dépendance
- Je vends mon bien, le point sur les DIAGNOSTICS.
- Le schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale
- D'une entorse à la vérité
- Nos lecteurs nous écrivent
- 10 mai 2012, Assemblée Générale

A LIRE

«LA CFDT A UNE NOUVELLE FOIS RAPPELÉ QUE SON ORGANISATION ÉTAIT EXTRÊMEMENT RÉTICENTE SUR UNE POSITION COMMUNE SYNDICALE ET QU'ELLE SOUHAITAIT CONSERVER SA LIBERTÉ D'EXPRESSION.» P.2

«LES HONORAIRES ÉTANT LIBRES, NOUS CONSEILLONS DE FAIRE JOUER LA CONCURRENCE.» P.2

«ASSEZ BIEN DOTÉ EN LOGEMENT-FOYER ET EN USDL, LE DÉPARTEMENT ACCUSE CEPENDANT UN RETARD PAR RAPPORT AUX MOYENNES RÉGIONALES ET NATIONALES.» P.3

«ON PEUT AUSSI TROUVER QUE LA VÉRITÉ TOUTE NUE EST ENCORE PLUS BELLE.» P.3

« A CE MOMENT LÀ, QUELQUE CHOSE DANS LE TON DU GARS CAPTE MON ATTENTION.» P.4

L'éditorial de Claude JENET

INDEPENDANCE SYNDICALE

Conformément aux principes fondamentaux de l'indépendance syndicale, la CGT FO ne donnera aucune consigne de vote. Bien évidemment, l'UDR FO 84 n'entend pas déroger à ce principe qui permet à notre confédération syndicale de rassembler tous les travailleurs, quels que soient leurs choix électoraux, sans compter les millions d'individus qui choisiront de s'abstenir ou de voter blanc. Le syndicat agissant sur le terrain de classe, celui de la défense spécifique des intérêts des salariés, il est plus que probable que les mois à venir exigeront des organisations syndicales qu'elles soient en mesure de réagir à la hauteur des offensives qui se préparent. C'est du moins ce que laisse à penser les mécanismes imposés par le nouveau traité (TSCG) signé le 2 Mars à Bruxelles qui impose la « règle d'or » et de sévères coupes budgétaires. L'austérité renforcée sera donc à l'ordre du jour des prochains mois et ce, quel que soit le résultat des élections présidentielles.
Un clou que la présidente du MEDEF n'a pas hésité à enfoncer: « le mandat qui s'annonce, quoi qu'il arrive, sera marqué par une grande réforme (après celle des retraites) celle de l'assurance maladie, et pourtant on n'en parle pas dans le débat présidentiel ». (AFP 01.04.12). Elle ne s'y prendrait pas autrement si elle entendait dicter la feuille de route du prochain gouvernement. Mme Parisot fait également part de son regret concernant : « l'engagement militant de B. Thibaut en faveur du candidat du front de gauche». (Les Echos. Fr 01.04.12). Selon la même source, « elle préfère l'approche de F. Chérèque qui va rendre compte de ses propositions aux différents candidats et du coup défend ses idées en toute indépendance ».
« Indépendance » qui conduit la CFDT à demander à F. Hollande : « d'étudier tout de suite, dès après l'élection, la mise à plat de notre système de retraite pour éventuellement faire une réforme systémique, basée sur la durée des cotisations » (site 20 mn.fr 26.03.12)…et lui faire ses offres de service pour instituer un système très différent de l'actuelle répartition et qui ferait place à un calcul individualisé par points, prenant en compte la longévité. « Réforme systémique » que ne renieraient ni Mme Parisot ni les représentants des banques et des assurances. Ne vous revient-il pas en mémoire qu'en Novembre 2010, en plein conflit sur les retraites, Chérèque avait déjà obtenu de Sarkozy que le principe d'une telle réforme soit inscrit dans la loi en cours de discussion à l'Assemblée Nationale.

« il sera naturellement à l'ordre du jour des travaux de l'assemblée générale de l'UDR FO 84 »

Une forme d'indépendance qui ressemble à s'y méprendre à l'implication des organisations syndicales dans la mise en œuvre de l'austérité et la régression sociale. Régression sociale que la CGT FO continuera de combattre, sans aucun état d'âme, estimant que les salariés ne sont nullement responsables de la « crise financière », ni des déficits prétendument abyssaux des régimes sociaux.
Nous aurons prochainement l'occasion de poursuivre ce débat qui sera naturellement à l'ordre du jour des travaux de **l'assemblée générale de l'UDR FO 84, le 10 Mai prochain,** aussi, comptons nous sur votre présence nombreuse afin de marquer notre détermination à défendre ce qu'ensemble nous avons construit. Le combat continue.

NOS ACTIVITÉS

CONCENTREES SUR LA QUESTION DE LA DEPENDANCE

Notre activité du trimestre s'est concentrée sur la question de la dépendance .

Au niveau national : dans la continuité des courriers envoyés, à l'initiative de l'U.C.R.-F.O., aux députés et aux sénateurs une délégation de l'UDR-FO 84 a obtenu une audience de Madame la députée M.J. Roig .

Nous avions reçu une réponse de M. le Sénateur A. Dufaut nous assurant qu'il tiendrait compte de nos remarques lors du vote sur ce sujet.

Au niveau départemental nous avons demandé audience au Président du Conseil Général de Vaucluse afin d'aborder avec lui, concrètement, les questions soulevées par le Schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale dans le volet relatif aux personnes âgées.

Dans la continuité de la rencontre avec l'UDR-CGT, Claude Jenet et Yves Ortiz ont participé le 12 janvier, à l'initiative de cette dernière, à une réunion préparatoire.

Le but de la réunion était de tenter d'arrêter une position syndicale commune sur les points à l'ordre du jour de la plénière du CODERPA du lendemain.

Compte tenu de l'opposition farouche exprimée par le vice-président, le trésorier et le secrétaire du CODERPA, (qui ont quitté la réunion aussitôt) rejoints par le représentant de la CFE/CGC, qui dénient au mouvement syndical le droit d'exprimer une opinion syndicale au sein du CODERPA, le but recherché n'a pas été atteint. Il convient de noter également que la CFDT a une nouvelle fois rappelé que son organisation était extrêmement réticente sur une position commune syndicale et qu'elle souhaitait conserver sa liberté d'expression.

Après un tour de table les participants décident de confier à l'UDR CGT l'organisation d'une prochaine réunion de travail.

Dans un registre plus léger la galette de l'amitié nous a permis de passer un agréable moment tout en faisant le point avec Jean Luc Bonnal sur l'actualité syndicale marquée à ce moment là par la proposition d'adoption du MES, Mécanisme Européen de Stabilité qui, avec le TSCG (traité de Stabilité, Coordination et Gouvernance) conduisent « à plus d'austérité, à créer une Europe des sanctions et à des transferts de souveraineté ». Ajoutons que pour F.O. ces traités « ne sont pas amendables ou aménageables : ils doivent être rejetés » (extrait de la Résolution du CCN des 22 et 23 mars.

INFO PRATIQUES

JE VENDS MON BIEN, LE POINT SUR LES DIAGNOSTICS.

Les honoraires étant libres, **nous conseillons de faire jouer la concurrence**

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE (DPE)

Obligatoire, il évalue la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre de l'habitat via une classification (de A à G et du vert au rouge). Depuis le 1er janvier 2011, le DPE (valable 10 ans) **doit figurer sur l'annonce immobilière**, quel que soit le mode de diffusion. Depuis le 1er janvier 2012, afin de rendre le DPE plus rigoureux et lutter contre les dérives constatées chez les diagnostiqueurs, le nombre de données analysées est passé de 30 à 60.

DIAGNOSTIC PLOMB

Il concerne uniquement les logements bâtis avant 1949. Le vendeur doit remettre à l'acheteur un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) des revêtements. Cette mesure vise à lutter contre le saturnisme (intoxication due au plomb dans les peintures anciennes). Le certificat doit avoir été établi **depuis moins d'un an à la date de la promesse de vente.**

DIAGNOSTIC DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Il indique si un logement se situe dans une zone exposée (inondations, risques industriels…). Sont concernés les immeubles dont la commune a publié un plan de prévention des risques. Le diagnostic doit **dater de moins de 6 mois** au moment du compromis et de l'acte de vente.

DIAGNOSTIC LOI CARREZ

Obligatoire pour les biens en copropriété (logements, commerces ou bureaux d'au moins 8 m^2), il mesure la surface privative. Ce diagnostic, répondant à des dispositions légales et techniques précises, a une **durée de validité illimitée en l'absence de travaux.**

DIAGNOSTIC GAZ ET ELECTRICITE

A fournir si le logement possède une installation intérieure électrique ou au gaz naturel de plus de 15 ans. Il doit être fait **moins de 3 ans** avant la date du compromis.

DIAGNOSTIC TERMITES

Il concerne les bâtiments situés dans des zones contaminées, ayant fait l'objet d'une déclaration préfectorale. Il doit dater de **moins de 6 mois** au moment du compromis et de l'acte de vente. La mairie ou la préfecture peuvent vous dire si vous êtes en zone infectée.

DIAGNOSTIC AMIANTE

Obligatoire pour les bâtiments dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997. Il atteste l'absence ou non d'amiante dans les parties privatives et communes. Il est valable **sans limite de durée**.

DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT

Depuis le 1er janvier 2011, le vendeur doit le remettre à l'acheteur. Il concerne les logements qui ne sont pas raccordés au tout à l'égout. Objectif : préserver les milieux naturels et les ressources en eau (cours d'eau, nappes phréatiques). Les travaux éventuels pour mettre le système d'assainissement individuel aux normes sont obligatoires dans un délai d'un an. Seule votre commune peut établir ce diagnostic qui doit **dater de moins de 3 ans** au jour de la signature de l'acte de vente.

LE DOSSIER DU TRIMESTRE

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ORGANISATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

Le Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SDOSMS) pour la période 2012-2016, adopté à l'unanimité par l'assemblée départementale, comporte un volet personnes âgées et un volet personnes handicapées. Le volet personnes âgées du document (134 pages) se compose de quatre parties relatives à :

-**l'impact de l'évolution démographique** vauclusienne sur les politiques en faveur des personnes âgées,

-**le bilan et les perspectives** de la politique gérontologique du conseil général,

-**les enjeux d'une politique publique** en faveur des personnes âgées à conduire durant tout leur parcours de vieillissement,

-**les fiches actions**.

1- Le département de Vaucluse est un département âgé à l'échelle nationale. Aujourd'hui, un habitant sur dix a au moins 75 ans et plus d'un habitant sur quatre a au moins 60 ans. Les femmes sont plus nombreuses : 56 % de la population âgée chez les 60 ans ou plus, trois femmes pour un homme à 90 ans ou plus.

En 2010, 96 % des personnes âgées vivent chez elles, soit 134 000 personnes. A domicile, près d'une personne sur trois habite seule chez elle.

Le département est un des plus pauvres de France : 18 % des habitants ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté contre 13 % en France.

2- Le précédent schéma a permis de dresser un bilan qualitatif et quantitatif de l'offre de service et de déterminer les objectifs d'adaptation de cette offre et les moyens nécessaires. C'est ainsi que les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ont été développés ces cinq dernières années. En 2010, 86 structures de service d'aide à domicile interviennent dans l'APA contre 65 en 2005.

Pour les Services de Soins Infirmiers à Domicile, 5 services sont adossés à des centres hospitaliers, 5 services sont rattachés à des SSAD et 5 services sont autonomes.

« Le département est un des plus pauvres de France

S'agissant de la prise en charge des personnes âgées en établissements, il faut noter qu'au 31 décembre 2010, le Vaucluse totalise 81 établissements d'hébergement dont 60 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées dépendantes (EHPAD), 15 logements-foyer et 6 Unités de Soins Longue Durée (USDL).

Assez bien doté en logement-foyer et en USDL, le département accuse cependant un retard par rapport aux moyennes régionales et nationales en matière d'équipement en EHPAD. Pour la période 2012-2016, l'objectif du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale vise la création d'au moins 125 places (hypothèse basse) au sein des EHPAD publics de petites tailles rencontrant des problèmes de gestion liés à leur faible capacité et d'au plus 491 places(hypothèse haute), afin de moderniser l'ensemble des plateaux techniques des EHPAD ayant une capacité actuelle de moins de 80 places.

3- Le volet « enjeux » du SDOSMS recense les enjeux relatifs à des populations âgées repérées plus fragiles, les enjeux liés à une démarche qualité toujours plus exigeante et les enjeux visant à une optimisation des dépenses.

4- Le bilan dressé et la concertation qui ont suivi ont permis de dégager cinq orientations stratégiques devant être prises en compte lors des cinq prochaines années. Ces orientations sont déclinées en fiches actions :

- approfondir et partager la connaissance des besoins et renforcer les circuits d'information (5 fiches),
- apporter la réponse la plus optimale aux besoins de la personne dans le respect de son parcours de vie (8 fiches),
- garantir à la personne et à son entourage une aide et une prise en charge de qualité (7 fiches),
- favoriser la mise en réseau des acteurs autour et pour la personne (7 fiches),
- expérimenter et innover afin de dépasser le clivage domicile/établissement.

A LA DECOUVERTE DE

D'une entorse à la vérité

Thomas Jefferson (1743-1826) a été président des Etats Unis de 1801 à 1809.

Une rumeur très largement répandue lui attribue le texte suivant :

Citation de 1802 *: « Je pense que les institutions bancaires sont plus dangereuses pour nos libertés que des armées entières prêtes au combat. Si le peuple américain permet, un jour que des banques privées contrôlent leur monnaie, les banques et toutes les institutions qui fleuriront autour des banques priveront les gens de toute possession, d'abord par l'inflation, ensuite par la récession, jusqu'au jour où leurs enfants se réveilleront, sans maison et sans toit, sur la terre que leurs parents ont conquise. »*

Mais…d'après les sites suivants, … cette citation de 1802 est FAUSSE ! Les termes "recession" et "inflation" n'existaient pas en 1802 :

http://www.monticello.org/site/jefferson/private-banks-quotation ou
http://www.snopes.com/quotes/jefferson/banks.asp
ou
http://www.hoaxbuster.com/hoaxliste/jefferson-et-les-banques

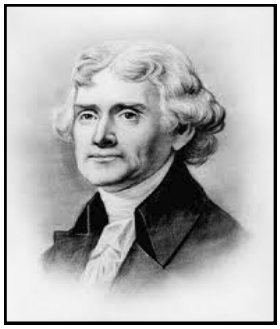

Thomas JEFFERSON,
né le 13 avril 1743 à Shadwell

Dans la page internet de cette troisième adresse, nous copions le texte ci dessous :

La fondation Thomas Jefferson's Monticello recense un nombre important de citations fallacieuses attribuées au 3e président américain. C'est ainsi qu'elle a classé le message (ci-dessus en italiques), qui se trouve être en circulation depuis... 1937 !

En précisant tout de même qu'une partie du texte est bien inspirée d'écrits de Thomas Jefferson :

"Et je pense sincèrement, comme vous, que les établissements banquiers sont plus dangereux que des armées prêtes au combat ; et que le principe de dépenser de l'argent à rembourser ultérieurement, sous le nom de crédit, est juste une future escroquerie à grande échelle." dans une lettre à John Taylor en 1816 ;

"Il faut supprimer les titres bancaires et restituer ceux qui circulent à la nation à laquelle ils appartiennent." dans un commentaire à John Wayles Eppes.

Cette entorse à la vérité est très séduisante et à fait beaucoup de chemin. Elle a suivi l'idée d'un journaliste, personnage d'un film de John Ford : « quand la légende dépasse la vérité, on imprime la légende ».

On peut aussi trouver que la vérité toute nue est encore plus belle.

Union Départementale des Retraité(e)s et Pré-retraité(e)s FORCE OUVRIERE de Vaucluse

BP 10
20 Avenue Monclar
84004 AVIGNON CEDEX

Téléphone : 04 90 14 16 30
Télécopie : 04 90 14 16 39
Messagerie : udrfo84@yahoo.fr

NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT

Vous voulez faire partager une passion, vous voulez pousser un coup de gueule.

Envoyez-nous votre article, nous le publierons.

L'INDICE CONSOMMATION DES MENAGES

La scène se passe dans la voiture, la radio est branchée, une émission sur l'économie à France Culture. Je conduis et je prête l'oreille. L'oreille mais pas l'esprit. En gros ce qui se dit c'est qu'il va falloir faire de gros efforts pour payer la dette et que le travail des chefs d'État est très difficile. Rien de nouveau quoi !

Un nouvel expert prend la parole pour expliquer je ne sais quoi (crise, récession et autres joyeusetés) puis au passage il dit que « la consommation des ménages augmente » et là il marque une pause et poursuit, conscient du côté surprenant de cette annonce, « enfin faut voir comment est calculé cet indice de la consommation des ménages ». A ce moment là, quelque chose dans le ton du gars capte mon attention. On a comme l'impression qu'il se met à observer et réfléchir sérieusement. En personne experte quoi !

Notre homme explique que la consommation des ménages est la somme de tous les revenus des gens, et comme il y a plus de ménages, dit-il, l'addition est plus longue et c'est pourquoi l'indice augmente. La pause qu'il marque à ce moment, la remarque qu'il a cru bon d'insérer dans son explication montrent que notre économiste est conscient que l'affirmation « la consommation des ménages augmente » puisse être mise en doute par l'immense majorité des auditeurs mais il n'en dira pas plus et repartira dans sa démonstration : « donc la consommation des ménages augmente et, de ce fait … » Et là j'ai coupé la radio car pour essayer de comprendre la démonstration qu'il s'apprêtait à développer je risquais de ne plus disposer de suffisamment d'attention et de calme pour conduire prudemment. C'est vrai, au volant, faut être sérieux quoi !

Ce calcul ne trompe pas les salariés qui sont obligés de renoncer au train de vie qu'ils ont connu ou qu'ils espéraient.

Il cache soigneusement l'effet de l'inflation qui augmente l'indice de consommation des ménages tout en rendant leur fin de mois difficile.

Il cache l'énorme différence entre ceux qui ont vraiment beaucoup et pour qui le revenu augmente et tous les autres qui voient leur pouvoir d'achat diminuer.

Il mélange dans le même compte les salaires durement gagnés, les dividendes du capital et les produits de la spéculation, tous ensemble, comme à la CFDT quoi !

Il paraît que les chevaux lancés au galop, sont capables de repérer de très loin l'ornière où ils devront éviter de poser le sabot. De la même manière, serions-nous capables de repérer au milieu de l'immense flot de "l'information" le mot sincère ? La phrase vraie ?

Yves Chatoux

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDR-FO DE VAUCLUSE EST FIXÉE AU 10 MAI 2012

AU DOMAINE DE LA SOUVINE

ROUTE DE BEL AIR — 84140 MONTFAVET

Accueil : 8h30, début des travaux : 9h00 précises

N'oubliez pas de vous inscrire au repas. Participation : 18 euros par personne